

Robert Marjolin, Le travail d'une vie. Mémoires (1911-1986)

Légende: Dans ses Mémoires, Robert Marjolin, ancien vice-président de la délégation française à la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom, rend compte de l'état d'esprit et des attitudes adoptées par les Six et par la Grande-Bretagne à l'égard des enjeux de la conférence de Messine des 1er, 2 et 3 juin 1955 sur la relance européenne.

Source: MARJOLIN, Robert. Le travail d'une vie, Mémoires (1911-1986). Paris: Robert Laffont, 1986. 445 p. ISBN 2-221-01241-0. (Notre époque). p. 277-280.

Copyright: (c) Robert Laffont

Tous droits des auteurs des oeuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des oeuvres autre que la consultation dans le cercle familial et/ou privé et la publication dans un but rigoureusement scientifique sont interdites.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/robert_marjolin_le_travail_d_une_vie_memoires_1911_1986-fr-8e659a98-b348-4d05-8e3a-d2eb13d533fc.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Robert Marjolin, *Le travail d'une vie. Mémoires (1911-1986)*

[...]

L'évolution des esprits, dont je viens de parler, n'avait pas progressé avec la même vitesse dans les différents pays qui devaient s'unir dans le Marché commun. C'est ce dont on s'aperçut clairement dans les conversations et négociations qui marquèrent les années 1955-1957.

En juin 1955, s'était tenue à Messine une conférence des ministres des Affaires étrangères des États membres de la Communauté du charbon et de l'acier. L'objet était de voir ce qui pouvait être sauvé de l'idée européenne après l'échec du projet de la Communauté européenne de défense. Comment pouvait-on relancer sur des voies nouvelles l'entreprise d'intégration de l'Europe ? Tout le monde était conscient du fait que la voie politique et militaire était désormais fermée. Quant à la CECA, il était de plus en plus évident pour beaucoup qu'elle représentait un heureux début, mais qu'il serait difficile de progresser dans la voie qu'elle avait tracée, celle des accords par secteurs. La voie de l'union douanière était la seule qui restât ouverte et encore fallait-il éviter les pièges de toutes sortes que les années précédentes avaient posés.

Les pays du Benelux étaient acquis par avance à l'idée d'un marché unique européen. Grands commerçants, largement ouverts sur le monde, exportant et important environ 50% de leur produit national, jouissant de tarifs bas et n'ayant pas recours au contingentement en matière de produits industriels, ils n'étaient gênés par aucune proposition tendant à l'élimination complète des tarifs douaniers et des restrictions quantitatives en matières industrielles. Ils avaient même pris une initiative dans ce sens le 20 mai 1955. Leur plan, qu'ils avaient communiqué à leurs partenaires de la CECA, prévoyait la libre circulation des marchandises et des services, des capitaux et des travailleurs. L'idée d'institutions dotées de pouvoirs supranationaux ne les effrayait pas, bien qu'ils se méfiassent d'une coalition possible des grandes puissances, notamment de la France et de l'Allemagne, qui pourrait menacer leurs intérêts commerciaux particuliers. Mais ils cherchaient à écarter ce danger au moyen d'une pondération des voix au sein des institutions européennes, qui leur assurerait pratiquement un droit de veto.

Les Italiens avaient des positions voisines de celles du Benelux, bien qu'avec beaucoup d'arrière-pensées. L'extrême pauvreté, la détresse même, dans laquelle vivait une partie importante de leur population, en particulier dans le Mezzogiorno, faisaient que leur principal effort devait inévitablement tendre à obtenir, par des voies diverses, une aide financière importante de leurs partenaires.

Les Allemands étaient, en matière de philosophie économique, les alliés naturels du Benelux. Les grandes réformes opérées par les autorités d'occupation américaines après la fin de la guerre avaient fait de l'Allemagne un pays à tarifs bas, sans restrictions quantitatives dans le domaine industriel, largement ouvert au commerce international. Mais les délégués allemands à Messine étaient tenus à une extrême prudence et cela pour deux raisons. Tout d'abord, le ministre de l'Économie, Ludwig Erhard, tout libéral qu'il fût, était tiède, pour ne pas dire négatif à l'égard de l'idée d'une Europe unie. C'était un universaliste, partisan fervent d'une liberté totale des échanges à l'échelle du monde, et qui craignait qu'une Europe à Six ne devînt plus ou moins protectionniste et ne constituât un obstacle à son grand dessein. L'autre raison qui freinait les Allemands, dans leur désir de s'aligner sur les pays du Benelux, était l'importance extrême qu'ils attachaient à leurs relations avec la France. Adenauer était au pouvoir et, en matière de politique étrangère, la chose qui comptait le plus à ses yeux était le rapprochement franco-allemand. Je n'ai jamais vu les instructions des délégations allemandes dans les négociations de l'époque, mais je suis sûr qu'elles leur enjoignaient de ne jamais trop s'écarter des Français.

[...]

Quelle fut l'attitude française à Messine ? Antoine Pinay était bien disposé à l'égard de l'idée européenne, mais il était profondément gêné par ce qu'il savait des sentiments français, ceux des élites industrielles ou administratives, comme ceux du peuple lui-même, à l'égard des problèmes discutés. Disons-le franchement, l'immense majorité des Français, de ceux du moins qui pensaient, était en 1955-1956 fondamentalement hostile à toute liberté des échanges, fût-elle limitée à l'aire géographique européenne. Je ne reviendrai pas

sur ce que j'écrivis dans mes articles et rapports de 1955: *la France était, à cette époque, essentiellement protectionniste*. Tout mouvement vers la liberté du commerce suscitait une frayeur difficile à vaincre. Un certain mouvement s'était bien produit dans les esprits; les Français, comme les autres Européens, étaient impressionnés par l'exemple américain. Mais l'évolution était très lente; trois siècles de tradition protectionniste pesaient très lourd dans la balance. Il fallut que ces circonstances changent en 1956 pour que le petit nombre d'hommes qui croyaient à une Europe économiquement unie eussent une chance de l'emporter.

Un autre facteur qui joua un grand rôle en France, et qui me dicta mon attitude en matière d'institutions européennes, était une réaction épidermique, dans une large partie du personnel politique et administratif, contre toute forme de supranationalité. L'origine de cette réaction était la querelle de la Communauté européenne de défense, qui avait sévi pendant près de quatre ans. Le rejet de la CED fut, par extension, celui de toutes les institutions supranationales.

Quant aux Anglais, qui n'étaient pas à Messine et observaient les choses de l'extérieur, leur désir profond était que rien ne se passât. Ils n'étaient pas disposés à se joindre à un mouvement d'unification européenne, mais souhaitaient encore moins que les Etats continentaux se missent d'accord sur une formule qui aboutirait à la formation d'un bloc qui les excluerait, en quelque sorte, de l'Europe. Macmillan, en 1958 ou en 1959, dénonça le Marché commun comme une nouvelle forme de blocus continental.

Les Américains, de leur côté, continuaient à appuyer toute forme d'intégration européenne, même si leurs intérêts commerciaux immédiats devaient en souffrir. Leur diplomatie était active dans ce sens dans toutes les capitales européennes.

Les inhibitions françaises et la réserve allemande expliquent que, malgré l'activité des négociateurs bénéluxiens, les résultats de la conférence de Messine furent modestes. La conférence ne prit pas de décision sur le fond des choses. Elle confia à un comité de personnalités indépendantes l'étude d'un programme comportant l'établissement d'un réseau européen de voies de transport, le développement des échanges de gaz et de courant électrique, une organisation commune en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, la création progressive d'un marché commun sans droits de douane ni restrictions quantitatives. Ce comité devait également examiner les problèmes institutionnels, l'idée d'une extension des compétences de la CECA à d'autres domaines ayant été écartée.

[...]